

# Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides de la vallée de la Gimone, de l'Arrats et de leurs affluents

## Rapport d'activité Décembre 2013 – Juin 2015



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Opération réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



Projet cofinancé par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.



Opération réalisée avec une part d'autofinancement de l'ADASEA 32



Opération réalisée avec le concours financier de la Région Midi-Pyrénées

# Sommaire

<b>CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA GESTION DES ZONES HUMIDES DE LA VALLEE DE LA GIMONE, DE L'ARRATS ET DE LEURS AFFLUENTS .....</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1- ANIMATION TERRITORIALE.....</b>	<b>4</b>
MISSION 1.1 : ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME .....	4
<i>Solliciter et assurer la coordination entre les partenaires .....</i>	<i>4</i>
<i>Assurer l'animation foncière, la négociation et la médiation auprès des gestionnaires, éventuels maîtres d'ouvrage .....</i>	<i>8</i>
<i>Constituer et animer le réseau de gestionnaires, organiser la promotion du programme, la communication autour des prairies inondables et de l'assistance technique.....</i>	<i>9</i>
MISSION 1.2 : SUIVRE ET EVALUER LE PROGRAMME .....	14
<i>Evaluer l'avancée du programme et de l'état des milieux .....</i>	<i>14</i>
<i>Porter à connaissance.....</i>	<i>16</i>
MISSION 1.3 : ACTUALISER L'INVENTAIRE DES PRAIRIES INONDABLES DE L'ARRATS.....	17
BILAN DES MISSIONS 2012-2013 D'ANIMATION TERRITORIALE « PRAIRIES INONDABLES DE LA GIMONE ET DE L'ARRATS» .....	18
<b>2- CONSEIL TECHNIQUE AUX GESTIONNAIRES DE LA VALLEE DE LA GIMONE, DE L'ARRATS ET LEURS AFFLUENTS.....</b>	<b>19</b>
MISSION 2.1 : DIAGNOSTIC DES ZONES HUMIDES .....	19
MISSION 2.2 : ELABORATION DES PLANS DE GESTION.....	28
MISSION 2.3 : VISITES DE CONSEIL.....	30
MISSION 2.4 : VISITES D'EVALUATION.....	30
MISSION 2.5: ASSISTANCE TECHNIQUE AUX INTERVENTIONS SPECIALISEES.....	32
MISSION 2.6 : APPUI AUX DEMANDES DE FINANCEMENT .....	33
BILAN DES MISSIONS 2012-2013 DE CONSEIL TECHNIQUE « GIMONE – ARRATS » .....	34
<b>BILAN GLOBAL DES MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE A LA GESTION DE LA VALLEE DE LA GIMONE, DE L'ARRATS ET DE LEURS AFFLUENTS DECEMBRE 2013 – JUIN 2015 .....</b>	<b>35</b>
<i>Bilan chiffré .....</i>	<i>35</i>
<i>perspectives.....</i>	<i>37</i>
<b>SOMMAIRE DES ANNEXES.....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

# Introduction

L'objectif du programme « Préservation des prairies inondables de la Gimone », qui a débuté en 2009, est d'éviter la disparition des prairies inondables de la vallée de la Gimone et de ses principaux affluents, et d'assurer la préservation de leurs intérêts fonctionnels en mobilisant des outils pertinents d'animation foncière et agricole.

Pour cette nouvelle programmation, l'Arrats, rivière sœur de la Gimone, est maintenant ciblée par ce programme de préservation.

Pour cela, la cellule d'assistance technique met en œuvre un dispositif d'animation spécifique, qui lie animation foncière et mesures agri-environnementales. Cette démarche qui est particulière par rapport aux autres territoires de la cellule d'assistance technique aux zones humides du Gers, fait l'objet d'un programme spécifique.

Outre la mobilisation des partenaires locaux (les syndicats de rivière, les collectivités), l'animation auprès des gestionnaires, la promotion, le suivi et le porter à connaissance, l'animation territoriale porte sur un volet spécifique d'animation foncière, destiné à mobiliser tous les outils nécessaires au maintien des prairies, et notamment les outils fonciers et agricoles.

Les missions de conseil technique, quant à elles, doivent amener les membres du réseau de gestionnaires à mettre en œuvre des pratiques compatibles avec la préservation en bon état écologique et fonctionnel des prairies inondables. Elles ont été accompagnées par la mise en œuvre de contrats agri-environnementaux, quand ils se sont avérés nécessaires à la préservation des prairies.

Le rapport d'activité présent fait le bilan des actions menées de décembre 2013 au 30 juin 2015.

# 1- ANIMATION TERRITORIALE

L'animation territoriale a pour objectif d'impliquer le plus largement possible les acteurs locaux (riverains, agriculteurs gestionnaires, syndicats de rivière, communes, ...) dans la préservation des prairies inondables ; elle comprend la coordination avec les partenaires techniques, institutionnels et financiers, la coordination avec les autres politiques et programmes co-existants, la mobilisation de nouveaux dispositifs (ex : MAEC, ZHIEP, outils fonciers), l'animation foncière et agricole, la sensibilisation et la promotion, la constitution et l'animation du réseau de gestionnaires, le suivi du réseau des prairies humides et le porter à connaissance des résultats.

Ce programme se traduit par la réalisation des missions décrites ci-dessous. Ces missions sont en continuité avec les programmations précédentes de la vallée de la Gimone et débutent sur la vallée de l'Arrats.

## **Mission 1.1 : Accompagner la mise en œuvre du programme**

### **SOLLICITER ET ASSURER LA COORDINATION ENTRE LES PARTENAIRES**

#### ➤ **Coordination avec les syndicats de rivière :**

Les 2 syndicats de rivière, Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Assainissement de la Gimone (32) et Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone (82) sont des partenaires privilégiés et sont associés à nos actions d'animation territoriale et de conseil technique, selon une convention de partenariat signée en octobre 2010. Ces conventions ont été renouvelées pour la programmation 2014-15.

Une coordination similaire a été réalisée sur l'Arrats en novembre 2014 grâce à une convention de partenariat signée avec le président du syndicat mixte du bassin versant aval de l'Arratz (82), le président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arrats (SMA de l'Arrats 32) et le président de l'ADASEA.

Dans le cadre de ces conventions, des actions quotidiennes de coordination sont menées :

- Nombreux échanges techniques par téléphone, courrier électronique et rencontres terrains
- Visites communes d'exploitations et de prairies inondables (diagnostics)
- Présentation du programme de préservation des prairies inondables de l'Arrats
- Contribution à la rédaction du plan de gestion de l'Arrats (32)
- Promotion des prairies inondables (cf. : « *animer le réseau de gestionnaire* »)

En 2014 et 2015, un travail important de coordination a été mené avec les syndicats de rivière de l'Arrats pour accompagner le démarrage de l'animation CATZH sur ce nouveau territoire. Suite à l'inventaire des prairies inondables réalisé en 2013, plusieurs réunions ont été organisées avec les syndicats pour présenter les résultats d'inventaire et identifier les secteurs d'intervention prioritaires. A l'occasion de ces réunions, les outils d'animation CATZH ont été présentés en s'appuyant sur les réalisations de la CAT Gimone et des conventions de partenariat ont été proposées. Plusieurs interventions ont été effectuées en comité syndical pour présenter le bilan de la CAT Arrats et les pistes d'action aux délégués du bassin versant : projet d'acquisition d'une prairie inondable à Peyrecave (82), futur programme MAEC2015-16...

Syndicat Arrats 32 : réunion le 27/03/2014 et participation au comité syndical du 05/02/2015

Syndicat Arrats 82 : réunion le 12/03/2014 et participation au comité syndical du 12/05/2014 et le 17/04/2015

Par ailleurs, les syndicats de rivière de l'Arrats 32&82 et de la Gimone 32 ont participé aux Assemblées Générales de l'ADASEA en juin 2014 et avril 2015, montrant leur intérêt et leur implication.

Le SIAA de la Gimone (32) communique également sur son partenariat avec l'ADASEA sur la gestion des zones humides en avec la qualité de l'eau (Cf. article AG SIAA 10/03/2014 en annexe).

Réunion le 02/12/2014 avec le président et le technicien du syndicat : point sur la programmation, dossier déviation RN 124, projet d'aménagement de la commune avec valorisation pédagogique...

➤ **Coordination avec la SATESE 82 :**

- Participation à la journée d'échange sur les ZH du 82 le 23/01/2014.
- Réunion le 03/06/2014 : réflexion sur la création d'un pôle zone humide départemental
- Participation au séminaire ZH organisé par la SATESE 82 le 03/03/2015

➤ **Participation au Comité de Pilotage du PAT GIMONE :**

Cette participation à deux réunions a poursuivi l'objectif de préservation des prairies inondables au travers de la déclinaison du PAT. Un rapport a également été rédigé et envoyé aux animateurs du PAT. Une contribution importante a été apportée lors de l'élaboration et de la mise en place du PAEC du PAT de la zone de captage de la Gimone à Beaumont-de-Lomagne (82).

- Réunions le 24/06/2014, 05/03/2015, 30/07/2015
- Echange de données avec la CA 82 le 23/06/2015 : transmission de l'inventaire carto des prairies de la Gimone pour préparation de l'animation du « volet Erosion » du PAT.

➤ **Coordination avec la SAFER :**

Réunion le 12/12/2014 : Application de la **convention entre la SAFER GHF et la CATZH Gimone/Arrats pour la veille foncière des prairies inondables** (cf. « assurer l'animation foncière »). Présentation de l'outil vigifoncier.

➤ **Coordination avec l'Agence de l'eau :**

Outre les échanges téléphoniques ou par voie numérique, des réunions spécifiques à ce programme « prairies inondables de la Gimone et de l'Arrats » ont été tenues avec l'Agence de l'Eau :

- 09/09/2014 : Suite à donner à l'étude des besoins de restauration de la petite hydraulique des prairies et point d'étape sur la CAT Gimone. Visites sur le terrain : projet de restauration des fossés et écluses (M. Arancini), projet de réouverture de prairies et restauration de fossé avec problématique Jacinthe romaine (Mme Joly), prairie gagnante du Concours des prairies fleuries 2014 (M. Rouméguère).
- 16/12/2014 : Point d'étape avec Mathieu ROUY et Dominique TESSEYRE ; perspectives MAEC
- 26/03/2015 : rencontre avec Chloé Blanc, notre nouvelle correspondante de la délégation de Toulouse pour le territoire Gimone et Arrats. Présentation de l'action, point d'étape et perspectives.
- 18/06/2015 : journée d'échange entre les CATZH du bassin Adour Garonne.

➤ **Coordination avec le Conseil général 32:**

Participation et contribution à l'inventaire départemental des zones humides.

➤ **Coordination avec la Chambre d'Agriculture 32:**

Intervention, le 26 février 2015, auprès des techniciens de la chambre d'agriculture, pour les sensibiliser au rôle des prairies inondables et aux aspects réglementaires liés, afin qu'ils

déconseillent aux agriculteurs détenteurs de prairies humides de les cultiver et les invitent à nous contacter quand ils sont sur le territoire Gimone Arrats.

➤ **Coordination relative au devenir des prairies inondables dans le cadre du projet de déviation de la RN124 à Gimont :**

Il s'agit ici d'assurer la prise en compte de l'intégrité des prairies inondables dans le futur aménagement, en apportant conseil et information sur la valeur des prairies aux différents protagonistes.

- Réunion du 06/10/2014

➤ **Coordination avec les collectivités locales :**

- Porter à connaissance et médiations auprès des collectivités : Homps, Monfort, Mauvezin pour l'Arrats et Betcave-Aguin, Maubec, Solomiac, Monties, Saramon, Gaujan, Avensac pour la Gimone.
- Travail spécifique avec la commune de Juilles pour l'acquisition d'une parcelle de prairie inondable (*cf. mission 2.5 : appui technique aux interventions spécialisées*).
- Mise en place d'une ZSCE dans le cadre du PLU de Sarrant : participation à la réunion du conseil municipal le 10/07/2014

➤ **Coordination avec le Pays Porte de Gascogne**

Réunion le 11/05/15 : présentation de l'avancée du programme, discussion sur les possibilités d'implication du Pays à travers le programme « Territoires à croissance verte et énergie positive ». Des pistes d'action sont envisagées en lien avec la mise en place de la TVB à l'échelle du Pays.

➤ **Coordination dans l'organisation du concours prairies fleuries** avec la Maison de l'élevage, l'Association Botanique Gersoise et le Rucher d'Armagnac. La première édition a été organisée en 2014 pour la première fois dans le Gers. Le territoire choisi était l'Astarac qui recouvre les parties amont des bassins versants de la Gimone et de l'Arrats.

➤ **Participation au Plan régional d'Action en faveur de la Jacinthe romaine mené par le CBNPMP**

- Participation à la rencontre régionale du 24/06/2014 : bilan des sites et des actions, partage avec les acteurs présents (CBNPMP, CENMP, NMP, ...)
- Réalisation et envoi bilan cartographique des nouvelles parcelles à Jacinthes romaines observées sur la vallée de l'Arrats.

➤ **Préparation des programmes agri-environnementaux (PAEC)**

La préparation des programmes agri-environnementaux, en lien avec l'AEAG et la DRAAF, et les partenaires (DDT 32, CA 32, Conseil Régional) a nécessité de nombreux échanges lors de cette programmation.

Réunions 07/04/2014 avec la DDT, 10/02/2014 avec la CA32

Une «réponse à l'appel à manifestation d'intérêt » a été déposée par l'ADASEA en septembre 2014 (Cf. dossier en annexe). L'élaboration de ces « avant-projets » ne font pas l'objet de financement de l'Etat ou du FEADER. Ils ont abouti à l'élaboration de deux Projets Agri-Environnementaux (PAEC) portant sur les prairies inondables de la Gimone et de l'Arrats. Ces projets ont été validés par le CRAE (Comité Régional Agri-environnement) en mars 2015 avec une contractualisation qui a démarré en mai 2015.



➤ **Partage avec les autres CATZH du bassin Adour-Garonne :**

Réunion interCATZH le 18/06/2015. Contribution sur le thème de la coordination entre CAT ZH et syndicats de rivière/CATER avec l'exemple des partenariats sur le territoire Gimone-Arrats. Diffusion de la 1<sup>ère</sup> « lettre d'information des Prairies inondables de la Gimone » auprès des techniciens ZH ou rivière présents.

➤ **Comité de pilotage :**

Cette programmation a été marquée par le démarrage de l'animation sur le territoire de l'Arrats qui a mobilisé un temps important : réunions de coordination avec les syndicats de rivière, rencontre et promotion du programme auprès des collectivités. Lors de ces différentes réunions, les bilans de la CAT Gimone et de la CAT Arrats ont été présentés ainsi que les perspectives d'intervention sur l'Arrats.

Lors de cette programmation, de nombreuses rencontres directes ont eu lieu avec les partenaires dans le cadre notamment du projet de déviation de la RN21 à Gimont (DDT32, CG32, DREALMP) et avec la SATESE 82 dans le cadre de la mise en place du pôle départemental des ZH. Elles ont permis d'informer les principaux partenaires de l'avancement du programme.

Une réunion du comité de pilotage est néanmoins prévue pour fin 2015 pour partager les réalisations et favoriser l'implication des partenaires et des gestionnaires sur les territoires (retour sur campagne MAEC2015, premiers résultats de l'enquête sur la « filière foin », etc).

➤ **Coordination interne :**

9 personnes internes à la CATZH ont travaillé, avec différents implications, sur ce programme, ce qui a nécessité plusieurs réunions de coordination.

➤ **Bilan des principales réunions de coordination :**

<b>Acteurs rencontrés</b>	<b>Dossiers abordés</b>	<b>Nb réunions principales</b>
Syndicats de rivière	Etude BV, PAT, MAE, travaux, SCE	6
SAFER	Animation foncière, RN124	1
Agence de l'Eau	Programme PI Gimone	4
DREALMP Service Infrastructures	Déviations Gimont	1
DREALMP Service Biodiversité ZH	Programme PI Gimone	1
A.C.C de Beaumont-de-Lomagne	Coordination avec les programmes existants	3
DDT		2
Pays Portes de Gascogne		1
CBNPMP		1
Conseil Général 32		1
SATEZE 82		3
Chambre d'Agriculture 32	MAEc 2015 : préparation, formation	2
Collectivités	Porter à connaissance	10
	Urbanisme	1
	Médiation foncière	
	Valorisation des PI	1
CATZH-CATER Adour-Garonne	Partenariat CATZH-syndicats de rivière	1
Coordination interne	Avancée du programme	4

**Ainsi, la coordination constitue un poste très important de la CATZH GIMONE-ARRATS, afin que la préservation des prairies inondables soit appréhendée par les nombreux acteurs du territoire et intégrée dans leurs actions.**

## ASSURER L'ANIMATION FONCIERE, LA NEGOCIATION ET LA MEDIATION AUPRES DES GESTIONNAIRES, EVENTUELS MAITRES D'OUVRAGE

### ➤ La veille foncière des prairies inondables :

Mise en place de la **convention SAFER / CATZH pour la veille foncière des prairies inondables** de la Gimone et de l'Arrats via l'accès privilégié au site : <https://gascogne-haut-languedoc.vigifoncier.fr/>. Ce site permet de veiller sur l'ensemble des ventes/achats/transmissions de parcelles en vérifiant, grâce aux couches cartographiques internes, sa position dans la zone inondable.

### ➤ Animations foncières dans les 10 communes rencontrées :

L'animation foncière s'est poursuivie sur dix nouvelles communes :

- Homps et Monfort
- Mauvezin pour le bassin versant de l'Arrats
- Betcave-Aguin
- Maubec
- Solomiac
- Monties
- Saramon
- Gaujan
- Avensac pour le bassin versant de la Gimone.

A chaque réunion, le maire et/ou les délégués syndicaux étaient rencontrés. Dans un premier temps, la répartition des prairies inondables recensées était parcourue par l'animateur CATZH et l' élu. Puis, l'agriculteur et/ou propriétaire de la parcelle était précisée par l' élu et/ou le délégué syndical. Une prospection de nouveaux gestionnaires a ensuite été réalisée sur les dix communes.

### **Premiers résultats...**

Saramon : découverte de nouveaux gestionnaires sur la Gimone et l'Arrats suite à la rencontre de la personne ressource de la commune

Betcave : suivi de l'achat/transmission d'un lot de deux prairies

Maubec : 5 nouveaux gestionnaires rencontrés et 10 ha de diagnostics réalisés

Monties : 2 gestionnaires rencontrés et diagnostics réalisés

Avensac : rencontre et sensibilisation d'un des derniers agriculteurs de la commune qui est ensuite venu aux animations proposées par la CATZH



## CONSTITUER ET ANIMER LE RESEAU DE GESTIONNAIRES, ORGANISER LA PROMOTION DU PROGRAMME, LA COMMUNICATION AUTOUR DES PRAIRIES INONDABLES ET DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Cette action de promotion est d'une part destinée à « recruter » de nouveaux gestionnaires et d'autre part à animer le réseau de gestionnaires constitué progressivement.

### ➤ **Le réseau de gestionnaires :**

Ce réseau comptait, en juin 2015, **115 gestionnaires dont 81 adhérents**.

L'adhésion se concrétise par la signature d'un formulaire d'adhésion au réseau des gestionnaires de prairies inondables, proposée à tous les gestionnaires de prairies inondables ou autres types de zones humides (mares, boisements) rencontrés à l'occasion de l'animation et du conseil technique.

Dans les autres territoires CATZH, tout gestionnaire bénéficiant de l'accompagnement de la CATZH est adhérent au réseau ; mais ceux-ci font appel à la CATZH de façon volontaire. Sur le territoire de la Gimone, nous allons au-devant des gestionnaires en lien avec l'animation foncière, sans qu'ils aient une demande ou une attente particulière en matière de conseil technique ; aussi ils ne signent pas forcément l'adhésion au réseau.

Néanmoins, nous proposons les actions d'animation du réseau à l'ensemble des gestionnaires (lettre de liaison, fiches techniques, etc...).

### ➤ **La promotion du programme auprès des gestionnaires :**

Cette action est destinée à faire connaître le programme auprès du plus grand nombre de gestionnaires de prairies inondables.

Elle s'est concrétisée par :

- la diffusion d'une nouvelle plaquette présentant le programme CATZH (*cf. plaquette en annexe*) auprès des communes, des riverains et agriculteurs rencontrés, des syndicats de rivières.
- la diffusion du poster présentant le programme CATZH « Gimone » (Cf. poster en annexe) auprès des communes et des syndicats de rivières
- la diffusion de la lettre d'information des Prairies Inondables de la Gimone (2013) et de la fiche technique réalisée en 2014 auprès des gestionnaires du réseau, des communes, des syndicats de rivière et des partenaires (envoi courrier) et mise à disposition de ces documents dans les 9 mairies rencontrées (Cf. lettre d'information et fiche technique en annexe).
- la diffusion du Journal du Concours des Prairies Fleuries auprès des gestionnaires du réseau, des communes, des riverains et agriculteurs rencontrés, des syndicats de rivières.

Ces documents servent d'appui, mais l'approche des gestionnaires se fait plutôt directement à travers l'animation foncière et le relais des syndicats de rivière.

## Plaquette générale de présentation de la CATZH

**La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides :**  
un outil de proximité

**Permanences**  
Maison mare de Simorre :  
1<sup>er</sup> Jeudi de chaque mois de 9h à 12h  
Mairie de Manciet :  
1<sup>er</sup> Vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h  
Bibliothèque de Montesquieu  
2<sup>ème</sup> Jeudi de chaque mois de 9h à 12h

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !**  
Capucine BAILLOU - Françoise FAISSAT - Sophie HURTES  
Claire LEMOUZY - Thanh-Chi NGUYEN - Emilie PORTE

**ADASEA DU GERS**  
Maison de l'Agriculture - Route de Mirande BP 70161  
32083 AUCH CEDEX  
Tél. : 05.62.61.79.50 Fax : 05.62.65.50.34  
http://www.adasea32.net  
mail : adasea32@adasea.net

**Vous avez une Zone Humide ?**  
Vous êtes :  
• gestionnaire et/ou propriétaire  
• agriculteur, particulier,  
collectivité locale, association ...

**Vous souhaitez**  
un conseil, un appui technique ou  
des informations

**Contactez-nous**  
**CATZH du Gers :**  
**05.62.61.79.50**

prairie humide ou inondable  
mare  
étang

Cette plaquette remplace les plaquettes thématiques territorialisées des périodes CATZH précédentes (Prairies de la Gimone, Etangs de l'Armagnac, Mares de l'Astarac...). Elle répond à la nouvelle logique d'intervention de la CATZH sur tous les types de zones humides et a permis d'intégrer le nouveau territoire de l'Arrats et le nouveau logo « CATZH 32 » qui a été créé.



## Lettre d'information des prairies inondables de la Gimone : « Las Arribères n°1 »

**ZOOM SUR :** La Jacinthe Romaine

**TEMOIGNAGE D'ACTEUR**

**La CATZH Prairies inondables de la Gimone c'est le pari de préserver le réseau de prairies inondables pour leur fonction de protection des eaux, d'épandage de crues, leur intérêt écologique, patrimonial et paysager.**

**C'EST AUSSI...**

- Un inventaire des prairies inondables en 2000 et réactualisé en 2013
- Un territoire couvrant le la majeure de la Gimone et de ses principaux affluents
- Une animation agro-foncierie soutenue sur 3 secteurs d'intervention prioritaires (voir carte) : rencontres de professionnels, diagnostics individuels, cours de concertation, ateliers d'évaluation, groupes de travail, M.A.B., recherches de financement, restauration de prairies...
- Des outils de communication et de sensibilisation : posters, plaquettes, bulletins
- Un comité de suivi émissaire des agriculteurs, les professeurs de crèches, l'Agence de l'eau Adour Garonne, la fédération départementale de pêche la DDT 32 et 82, le conseil général 32 et 82, la CA FER-CHL et la DREAL Midi-Pyrénées

**770 ha inventoriés**  
**412 ha (159 prairies) ayant reçu des diagnostics environnementaux et des conseils de gestion**  
**319 ha contractualisés en**

Réalisée fin 2013 : **300 exemplaires de cette lettre d'information ont été envoyés** par courrier à l'ensemble des partenaires et des gestionnaires et aux communes. Elle présente le bilan des réalisations du programme depuis 2016 et aborde les différents outils d'intervention de la CAT Gimone, illustrés par des exemples concrets et témoignage d'acteur.

## Fiche technique sur les prairies inondables

Réalisée en 2014 : **180 exemplaires de la fiche technique ont été envoyés** par courrier à l'ensemble des partenaires et des gestionnaires.

Cette première fiche technique porte sur :

- les rôles et les fonctions des prairies inondables pour la gestion de l'eau,
- sur la gestion hydraulique qui est particulière à ces parcelles
- sur les différentes menaces qui les concernent.

Les intérêts et rôles pour la biodiversité pourront faire l'objet d'une fiche ultérieure.

Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides du Gers  
Prairies inondables de la vallée de la Gimone et de l'Arrats - Fiche technique n°1

## Les prairies inondables protègent nos rivières

**Qu'est-ce qu'une prairie inondable ?**

C'est une prairie située en bordure de cours d'eau, dans le lit majeur et donc dans la zone d'expansion des crues du cours d'eau. Elle y subit un régime plus ou moins régulier d'inondation, par débordement du cours d'eau, remontée de la nappe ou arrivée d'eaux du bassin versant. Elle est traditionnellement équipée de systèmes de gestion hydraulique (résaux de fossés, pentes écluses, clapets, digues...) qui permettent la gestion du niveau d'eau dans la parcelle en fonction des inondations. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle les vallées alluviales des rivières du Gers étaient toutes occupées par des prairies inondables associées à un boilage dense, utilisées pour la fauche et le pâturage du bétail.



Une écluse

Situés sur des sols alluvionnaires et naturellement amendés par les eaux d'inondation, ce sont des prairies fertiles, réputées pour la quantité et la qualité de leur foin. Ils assurent également du fourrage "vert" en fin d'été, alors que les pâturages de coteaux sont trop secs.

Depuis les années 50, la modernisation de l'agriculture s'est traduite par l'intensification et la spécialisation des cultures en plaine, conduisant au drainage et à la transformation de la majorité des prairies naturelles des vallées en grandes cultures (céréales, maïs...) et en peupleraies.

**Les prairies inondables : un rôle de filtre pour protéger la qualité de l'eau**

Les prairies inondables filtrent l'eau qui ruisselle des bassins versants avant de la restituer progressivement au cours d'eau. L'herbe en place absorbe et retient une partie des substances véhiculées par l'eau : fertilisants, phytosanitaires, particules de terre, limitant ainsi la pollution du cours d'eau.

La végétation dégrade une partie de ces polluants, et la fauche en assure une exportation hors de la parcelle. De plus, le sol des très anciennes prairies, riche en matière organique et en microflore (les vers de terre par exemple) a une forte capacité de dégradation des différentes molécules.

Par contre, le drainage souterrain ou la présence de gros fossés collecteurs en marge des prairies interrompt cet effet d'absorption des polluants provenant du bassin versant.



Chute d'eau sur la Gimone




LE JOURNAL DU CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES


# PRAIRIES FLEURIES

Organisé localement par l'ADASEA du Gers


**N°1 - FÉVRIER 2015 - GRATUIT**



Zoom sur une prairie fleurie gersoise




Réunion des prix, le 21 Août 2014 au salon Gascogn'Agri à Mazaube



Prairie candidate à la catégorie « prairie humide »

Avant la sortie de :



Logo « Prairie Fleurie » misé en place par l'ADASEA. Concours Général Agricole organisé par les PRAIRIES du GERS

**Sommaire**

Retour sur l'édition 2014 page 2

Les candidats 2014 page 3

Gascogn'Agri Zoom sur le gagnant page 9

## Journal du Concours Général Agricole des Prairies Fleuries 2014

Le Concours des Prairies Fleuries a été organisé par l'ADASEA pour la première fois dans le Gers en 2014 avec pour territoire l'Astarac. 11 éleveurs ont participé au Concours dont 6 dans la catégorie « Prairie humide ». Cette catégorie a été essentiellement représentée par des éleveurs localisés sur les bassins versants de la Gimone et de l'Arrats. Les prairies ont été évaluées par un jury réunissant un technicien de l'élevage, un botaniste et deux apiculteurs et était présidé par Damien Latapie, secrétaire général des Jeunes Agriculteurs. **Le prix de la prairie présentant le meilleur équilibre agro-écologique a été décerné à un gestionnaire de la Gimone, adhérent de la CATZH et contractualisant MAEt 2012.**

Cet évènement organisé pour la première fois dans le Gers constitue un formidable support de communication auprès des éleveurs eux-même, des techniciens de l'agriculture et de l'écologie, des élus et du grand public. Avec une dimension « populaire », elle permet de :

- sensibiliser sur l'intérêt des prairies naturelles et notamment des prairies inondables et humides, et sur les problématique de gestion,
- de valoriser le travail des éleveurs,
- de faire connaître les actions de la CATZH et de l'ADASEA 32 sur la préservation des prairies.

Le Concours des Prairies Fleuries a donné lieu à de **nombreuses opérations de communication** : articles dans la presse locale et spécialisée, émissions de radio, remise des prix lors du Salon Gascogn'Agri le 30 août 2014 en présence d'élus départementaux, diffusion du journal du Concours 2014 lors des évènements aux quels participe l'ADASEA. **250 exemplaires du journal ont été envoyés aux partenaires en février 2015.**



➤ **La communication autour des prairies inondables et l'animation du réseau des gestionnaires**

Cette action est destinée à apporter des éléments techniques ou de connaissance aux gestionnaires concernant les prairies inondables, au-delà du conseil individuel qui leur est donné.

**Manifestations**

- **Gascogn'agri les 30 et 31 août 2014 à Masseube** : Salon agricole organisé par les Jeunes Agriculteurs. Tenue d'un stand présentant l'ADASEA avec remise des prix du Concours des Prairies Fleuries.
- **Journée Fermes Ouvertes le 11 avril 2015 à Pessoulens** : Parcours pédagogique présentant les différentes productions sur l'exploitation. Animation d'un stand sur les prairies inondables de la Gimone.

**Journées d'animation**

Une réunion d'information a été organisée le **28 avril 2015 à Beaumont de Lomagne** avec le SMBG (Syndicat de la Gimone du 82) sur le thème des prairies inondables et les intérêt de leur préservation. L'animation s'est déroulée sur le terrain avec l'intervention d'Emilie Porte de la CAT ZH et de Pascal Cougoule de la SATESE 82. 19 personnes étaient présentes dont 8 agriculteurs (Cf. liste de présence et flyer d'invitation en annexe).



➤ **Bilan chiffré des actions de communication auprès des partenaires et gestionnaires :**

Actions	Nb de personnes touchées
Diffusion des plaquettes	250
Diffusion du bulletin de liaison « Las Arriberes »	360 bulletins
Diffusion des fiches techniques « prairies inondables »	240 fiches
Diffusion du journal du concours prairies fleuries	300 exemplaires
Journée d'information sur le terrain	19

Le volet communication et animation du réseau des gestionnaire est passé à la vitesse supérieure lors de cette programmation. Il s'est appuyé sur la première lettre d'information et la première fiche technique qui ont été élaborées et largement diffusées.

Une première journée d'information a été proposée aux gestionnaires du réseau. C'est un temps privilégié d'échange sur le terrain entre les participants.

Le Concours des Prairies Fleuries a permis de mettre un fort coup de projecteur les prairies naturelles dans le Gers. C'est un événement fédérateur qui a reçu l'adhésion des agriculteurs et de la profession agricole. Rattaché au Concours Agricole national, le Concours des Prairies Fleuries représente un signe de reconnaissance qui a un fort impact auprès du grand public.

## Mission 1.2 : Suivre et évaluer le programme

### EVALUER L'AVANCEE DU PROGRAMME ET DE L'ETAT DES MILIEUX

#### ➤ Les outils de suivi du programme

Pour suivre l'état d'avancement du programme de la CATZH « Gimone - Arrats », plusieurs outils ont été mis en place :

- Le suivi de l'activité se fait par le biais du logiciel VDA. Il s'agit d'un logiciel interne utilisé par l'ADASEA pour la gestion du temps. Dans ce logiciel, le temps passé sur chaque action détaillée de la CATZH est saisi tâche par tâche: coordination, promotion, animation, conception de documents, visite de diagnostic... Ce logiciel permet ensuite d'avoir un récapitulatif sur le nombre de jours affectés à chaque action.

#### ➤ Le SIG des prairies inondables de la GIMONE :

Développé initialement sur ARCGIS© à l'occasion de l'étude de préfiguration de 2006, c'est l'outil de suivi de l'évolution des prairies inondables. La nouvelle version d'ARCGIS© ne s'avérant pas compatible avec notre base de données développée sous Microsoft Access 2000 ©, nous avons effectué en 2012 un changement de logiciel de cartographie en passant à QGIS, suite gratuite (il n'était pas envisageable économiquement d'équiper plusieurs postes de la nouvelle version d'ARCGIS©). Ce basculement a nécessité un certain nombre d'adaptations, et une formation des animateurs CATZH.

Ce SIG regroupe toutes les parcelles de prairies de la zone inondable, identifiées de 2006 à 2013. Le fichier de métadonnées détaillant tous les champs de la table SIG est fourni en annexe. Les fichiers cartographiques sous format .shp sont fournis dans le CDROM annexé au présent rapport.

Actualisé au fur et à mesure de nos prospections de terrain, des enquêtes auprès des gestionnaires et des diagnostics, ce SIG nous permet de faire de nombreuses analyses utiles au suivi du programme, mais aussi pour simuler les évolutions du réseau de prairies, le présenter et en discuter avec les acteurs locaux, ...

En 2014, pour l'Arrats, la couche cartographique a été réalisée selon la méthode élaborée dans le cadre technique défini par la DREAL Midi-Pyrénées et l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les inventaires de zones humides (Eléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges - Inventaire des zones humides, 2009). Les trois niveaux d'analyse ont ainsi été décrits :

-Le bassin versant (BV). C'est un territoire géographique délimité naturellement par des lignes de crête et qui draine les eaux de surface vers un seul point de sortie, un exutoire.

Il est généralement composé d'un cours d'eau principal, de sa source à sa confluence, de tous ses affluents et des sols qui charrient les eaux de ruissellement vers au moins l'un d'eux.

-Les zones humides à confirmer par des prospections de terrain (ZPT). Il s'agit de sites supposés humides au vu de leur topographie, de leur végétation, de leur proximité à un ou plusieurs cours d'eau ou bien par la présence de points d'eau (cas des mares et des étangs). Ces sites sont ensuite prospectés lors de la phase de terrain.

-Les Zones Humides Élémentaires (ZHE). Il s'agit de sites qui délimitent des zones humides avérées suite à une prospection terrain et s'appuyant sur la densité et le recouvrement par des espèces de la flore des zones humides (cf. : *couche cartographique des prairies humides et inondables de l'Arrats*).

➤ **La base de données « prairies humides »**

Depuis le début du programme, les données récoltées lors des diagnostics et des enquêtes auprès des gestionnaires ainsi que leurs analyses, les conclusions et les conseils de gestion, sont saisis dans une base de données développée sous ACCESS 2000©.

Le diagnostic et le plan de gestion destiné au gestionnaire y sont finalisés.

Sa structure reprend une partie de la base de données zones humides de l'IFEN afin que l'on puisse y exporter sans difficultés les données et elle est complétée par une partie spécifique à la CAT prairies inondables de la Gimone et de l'Arrats.

Ses fonctionnalités sont les suivantes :

- Saisie des données concernant les gestionnaires et les propriétaires. Sert à la constitution de l'annuaire du réseau de gestionnaires.
- Enquête sur les usages, les contraintes, l'avenir et les besoins de ces prairies
- Saisie des données de terrain et les conclusions pour chaque visite de prairie inondable (diagnostic, conseil, suivi travaux...)
- Saisie des plans de gestion
- Sortie d'un document mis en forme et prêt à être envoyé au gestionnaire.
- Analyse des données selon certains critères pertinents dans le cadre de la CAT
- Export de données vers la base de données zones humides de l'IFEN

Des modifications sont menées pour inclure les champs de la méthodologie commune de description des ZH co-établie par la DREALMP et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, afin de pouvoir échanger les données avec ces partenaires et le pôle départemental zones humides.

Des améliorations en continu sont opérées en fonction des besoins.

Paramètres suivis	Moyen	Nombre suivi		
		TOTAL	Arrats	Gimone
Activité CATZH en jours	Logiciel suivi du temps VDA BD access BD_CAT_PHUMIDES: suivi des visites Tableau de suivi sur excel	372 jours enregistrés 116 diagnostics 3 visites conseil 17 visites d'évaluation	74 0 0	42 3 17
Zones humides du territoire	SIG	995 Prairies inondables 1514 ha	379 568 ha	616 946 ha
Zones humides suivies par la CATZH	SIG Base de données Photothèque	370 prairies inondables 649 ha	78 158 ha	292 491 ha
Adhérents CATZH	Base de données	81 adhérents pour 115 gestionnaires	11 23 ha	70 92 ha
Parcelles et hectares de prairies à Jacinthe romaine	SIG Base de données	71 prairies 184,5 ha	35 99,6 ha	36 84,9 ha



➤ Quelques résultats issus de l'analyse des données

↳ Evolution du nombre d'adhérents au réseau des gestionnaires des prairies inondables de la Gimone et de l'Arrats

Etapes	15 mars 2012	31 décembre 2013	Juin 2015
Nombre d'adhérents	8	60	81
Nombre de gestionnaires accompagnés	24	77	115

**PORTER A CONNAISSANCE**

Il s'agit de valoriser, mettre en forme et communiquer les résultats des analyses précédentes, à travers la rédaction et la diffusion de rapports réguliers de suivi-évaluation, la restitution auprès des comités de suivi locaux et des points d'étape techniques et financiers

➤ **Le rapport d'activité :**

C'est le présent rapport, destiné aux partenaires financiers, qui détaille les actions menées pendant le programme.

➤ **Les points d'étape techniques et financiers**

Point d'étape à la délégation de l'Agence de l'Eau à Toulouse avec Mathieu ROUY, Jean-Luc SCHARFFE, Hélène GINESTE :

- Bilan des missions au
- Programmation 2015-2016

➤ **La rédaction du journal de promotion du concours prairies fleuries**

Destinée à tous les partenaires, locaux et institutionnels, elle a été l'occasion de communiquer sur l'intérêt des prairies humides et inondables.

*Cf. fiche technique en annexe.*

Action	Acteurs visés
Fiches navette annuelles : 2012, 2013	Agence de l'Eau, DREALMP
Envoi de statistiques Réseau de gestionnaires et ZH	DREALMP
Rapport d'activité	Agence de l'Eau, DREALMP, REGION
Points d'étape techniques et financiers	Agence de l'Eau, DREALMP
Rédaction et diffusion du journal du concours prairies fleuries	Tous les partenaires, locaux et institutionnels

## Mission 1.3 : Actualiser l'inventaire des prairies inondables de l'Arrats

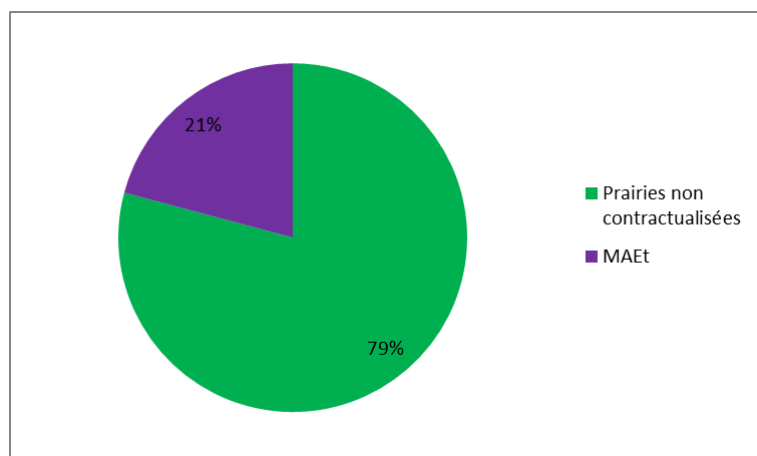
Avant cette programmation, 340 ha de prairies avaient été estimés. Au total, ce sont 433 ha qui ont été inventoriées : 57% sont des prairies humides et inondables (247 ha) et 43% sont uniquement inondables (186 ha).

La méthodologie appliquée était :

- Inventaire de la flore témoin de zone humide dont la Jacinthe de Rome si présence avérée
- Observation d'entomofaune emblématique des zones humides : Cuivré des marais, Damier de la Succise, Agrion de Mercure
- Caractérisation de l'hygromorphie du sol
- Recensement des équipements hydrauliques : fossés, écluses, digues
- Rencontre avec le gestionnaire s'il est présent au moment de l'inventaire

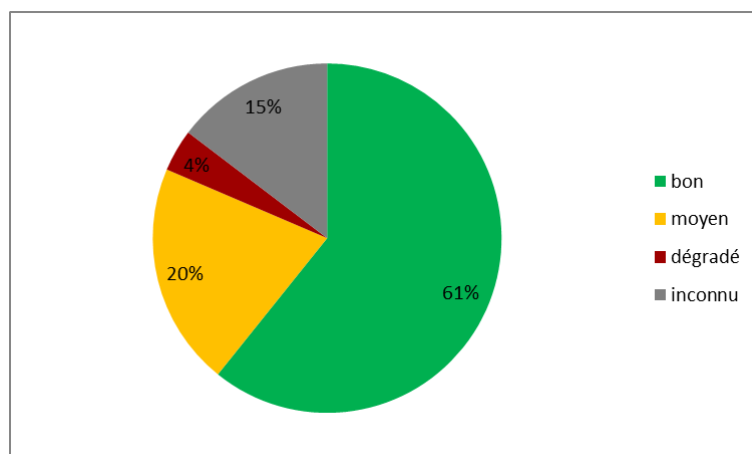
Au retour de l'inventaire de terrain, l'ensemble de ces informations était enregistré sous SIG et dans la base de données Access (cf. mission 1.2).

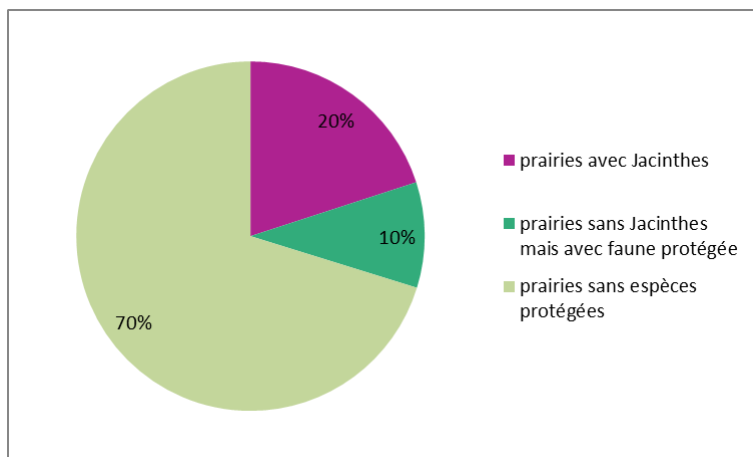
### ➤ Premiers résultats (juin 2014)



Une grande partie des prairies de l'Arrats n'était pas contractualisée en 2014. Aucune animation n'y a été réalisée jusqu'à présent. Seules, les parcelles à Jacinthe Romaine connues les années précédentes ont pu bénéficier de ces mesures.

La majorité des parcelles ont un bon état de conservation. Les autres ont été dégradées par un labour récent, une déprise agricole entraînant un fort développement des frênes, du surpâturage,...





L'intérêt écologique de ces prairies est important : la Jacinthe est présente dans **1 prairie sur 5** et plus d'**un tiers** des prairies présentes un intérêt écologique fort.

## Bilan des missions 2012-2013 d'animation territoriale « Prairies inondables de la Gimone et de l'Arrats »

	Objectif	Réalisé juin 2015
Nombre d'adhérents réseau	Pas d'objectif de fixé	<b>81 adhérents</b>
Nombre de gestionnaires conseillés	102 gestionnaires	<b>115 gestionnaires</b>
Surface de prairies diagnostiquées supplémentaires	160 ha	<b>224 ha</b>
Animation territoriale		
	Nb jours prévus	Nb jours réalisés juin 2015
Coordination et médiation avec et entre les partenaires	44	<b>33.50</b>
Animation foncière, négociation et médiation auprès des gestionnaires éventuels maîtres d'ouvrage	42	<b>20.75</b>
Promotion du programme, communication, autour des prairies inondables et animation du réseau des gestionnaires	21	<b>30</b>
Suivi évaluation	33	<b>26.40</b>
Porter à connaissance	24	<b>28.25</b>
Inventaire des prairies inondables de l'Arrats	30	<b>52,50</b>
<b>Total Animation</b>	<b>194 jours</b>	<b>191.40 jours</b>

La richesse et la quantité (100 ha de plus que prévus initialement) des milieux à inventorier sur la vallée de l'Arrats a pris plus de jours que prévus à cet effet.

## 2- Conseil technique aux gestionnaires de la vallée de la Gimone, de l'Arrats et leurs affluents

### Mission 2.1 : Diagnostic des zones humides

Les visites de diagnostic permettent de relever toutes les données nécessaires à la connaissance de la zone humide ainsi qu'à l'établissement du plan de gestion adapté à chaque situation. Ces visites sont toujours effectuées en compagnie du gestionnaire afin de recueillir certaines données et informations complémentaires qui ne sont pas forcément aisées à obtenir par une simple observation au moment de la visite (principalement le fonctionnement hydrologique et la gestion de la prairie).

Ensuite, un travail d'analyse permet de synthétiser les données récoltées, de les saisir dans une base de donnée et sur logiciel cartographique. Ce travail permet ensuite d'établir le plan de gestion spécifique à chaque prairie et d'envisager une solution afin de conserver la prairie sur le long terme.

**Sur cette période, ce sont au total 224 hectares de prairies inondables (116 parcelles) qui ont bénéficié d'un diagnostic et d'un plan de gestion, pour 31 gestionnaires concernés. En juin 2015, ce sont globalement 639 ha de prairies inondables et 115 gestionnaires qui sont concernés : 490 ha sur la Gimone et 149 ha sur l'Arrats.**

➤ Liste des diagnostics réalisés :

**74 diagnostics ont été réalisés sur le bassin versant de l'Arrats concernant 15 gestionnaires.**

N° ZH	Zone hydro	Zone hydro	Commune	ZH_SURFACE	Surface_BV	Date_diag
032ADAPAT0336	O602	L'Arrats de sa source au confluent du [toponyme inconnu]	BEZUES-BAJON	8,5	43,81	21-mai-15
032ADAPAT0013	O603	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] (inclus) au confluent de l'En Haouré (inclus)	BELLEGARDE	1,13	8,8	26-mai-15
032ADAPAT0337	O603	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] (inclus) au confluent de l'En Haouré (inclus)	BELLEGARDE	13,37	18,48	21-mai-15
032ADAPAT0016	O603	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] (inclus) au confluent de l'En Haouré (inclus)	MONCORNEIL- GRAZAN	0,84	9,6	26-mai-15
032ADAPAT0018	O603	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] (inclus) au confluent de l'En Haouré (inclus)	MONCORNEIL- GRAZAN	1,03	2,37	26-mai-15
032ADAPAT0014	O603	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] (inclus) au confluent de l'En Haouré (inclus)	MONCORNEIL- GRAZAN	1,92	22,6	26-mai-15
032ADAPAT0266	O604	L'Arrats du confluent de l'En Haouré au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	MAUVEZIN	2,4	15	28-avr-15
032ADAPAT0267	O604	L'Arrats du confluent de l'En Haouré au confluent du [toponyme inconnu] (inclus)	MAUVEZIN	0,3	4,5	28-avr-15
032ADAPAT0150	O605	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	AUBIET	5,4	43,24	25-nov-14
032ADAPAT0084	O605	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	AUBIET	3,5	28,656	01-juin-15
032ADAPAT0083	O605	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	AUBIET	0,7	6,3	01-juin-15
032ADAPAT0089	O605	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	AUBIET	0,85	26,8	01-juin-15
032ADAPAT0093	O605	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	AUBIET	0,5	0,55	01-juin-15

032ADAPAT0334	O605	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	AUBIET	0,62	29,17	01-juin-15
032ADAPAT0078	O605	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	ISLE-ARNE	3,3	24,02	05-juin-15
032ADAPAT0079	O605	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	ISLE-ARNE	1,26	12,83	05-juin-15
032ADAPAT0332	O605	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	ISLE-ARNE	0,47	1,57	05-mai-15
032ADAPAT0071	O605	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	ISLE-ARNE	0,7	0,7	05-mai-15
032ADAPAT0070	O605	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	LUSSAN	1,5	26,4	06-mai-15
032ADAPAT0069	O605	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	LUSSAN	0,9	9,41	06-mai-15
032ADAPAT0331	O605	L'Arrats du confluent du [toponyme inconnu] au confluent du Barbut (inclus)	PEYRECAVE	3,37	28	21-mai-15
032ADAPAT0095	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	AUBIET	1,17	17,6	27-mai-14
032ADAPAT0096	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	AUBIET	8	41,6	27-mai-14
032ADAPAT0097	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	AUBIET	1,1	17,06	27-mai-14
032ADAPAT0322	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	HOMPS	7,19	13,5	10-févr-15
032ADAPAT0163	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	HOMPS	1,1	1,1	10-févr-15
032ADAPAT0323	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	HOMPS	10,27	24	10-févr-15
032ADAPAT0164	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	HOMPS	1,09	1,09	10-févr-15
032ADAPAT0155	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	HOMPS	9,4	157,4	11-févr-15
032ADAPAT0151	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	HOMPS	1,67	5	11-déc-14

032ADAPAT0113	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	1,4	20,59	18-déc-14
032ADAPAT0112	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	2,7		18-déc-14
032ADAPAT0310	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	14,06	44,2	28-janv-11
032ADAPAT0319	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	0,4	11,6	11-févr-15
032ADAPAT0141	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	0,97	5,1	12-août-14
032ADAPAT0311	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	0,4	2,53	28-avr-15
032ADAPAT0128	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	2,83	12,65	28-avr-15
032ADAPAT0314	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	0,88	7,8	28-avr-15
032ADAPAT0127	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	2,45	9,8	28-avr-15
032ADAPAT0312	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	0,75	5,1	28-avr-15
032ADAPAT0316	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	2,37	16,83	28-avr-15
032ADAPAT0315	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	0,58	6,4	28-avr-15
032ADAPAT0313	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	0,85	9,6	28-avr-15
032ADAPAT0142	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	MAUVEZIN	4,24	21,64	04-juil-14
032ADAPAT0330	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	SAINTE-MARIE	2,68	29,48	18-déc-14
032ADAPAT0329	O606	L'Arrats du confluent du Barbut au confluent de l'Orbe	SAINT-SAUVY	2,98	10,2	18-déc-14
032ADAPAT0169	O607	L'Orbe	HOMPS	1,57	18,4	10-févr-15



032ADAPAT0374	O607	L'Orbe	MANSEMPUY	0,86	14,11	28-mai-15
032ADAPAT0197	O607	L'Orbe	MANSEMPUY	0,73	5,38	28-mai-15
032ADAPAT0199	O607	L'Orbe	MANSEMPUY	2,47	17,89	28-mai-15
032ADAPAT0198	O607	L'Orbe	MANSEMPUY	2,34	18,17	28-mai-15
032ADAPAT0339	O607	L'Orbe	MANSEMPUY	0,94	9,06	28-mai-15
032ADAPAT0200	O607	L'Orbe	MANSEMPUY	0,37	4,24	28-mai-15
032ADAPAT0170	O607	L'Orbe	MONFORT	0,29	1,76	10-févr-15
032ADAPAT0324	O607	L'Orbe	MONFORT	1,62	8,2	10-févr-15
032ADAPAT0175	O607	L'Orbe	MONFORT	0,4	1,09	11-févr-15
032ADAPAT0176	O607	L'Orbe	MONFORT	0,26	2,38	11-févr-15
032ADAPAT0179	O607	L'Orbe	MONFORT	0,41	1,81	11-févr-15
032ADAPAT0177	O607	L'Orbe	MONFORT	0,47	9,35	11-févr-15
032ADAPAT0333	O607	L'Orbe	MONFORT	0,55	0,55	11-févr-15
032ADAPAT0182	O607	L'Orbe	MONFORT	1,07	22,75	28-mai-15
032ADAPAT0368	O607	L'Orbe	MONFORT	0,59	0,62	28-mai-15
032ADAPAT0340	O607	L'Orbe	MONFORT	0,72	8,23	28-mai-15
032ADAPAT0354	O607	L'Orbe	MONFORT	0,68	3,39	28-mai-15

032ADAPAT0194	O607	L'Orbe	MONFORT	0,24	1,49	28-mai-15
032ADAPAT0185	O607	L'Orbe	MONFORT	0,89	0	28-mai-15
032ADAPAT0184	O607	L'Orbe	MONFORT	0,13	0	28-mai-15
032ADAPAT0189	O607	L'Orbe	SAINTE-GEMME	0,76	11,72	28-mai-15
032ADAPAT0195	O607	L'Orbe	SAINTE-GEMME	0,86	4,6	28-mai-15
032ADAPAT0355	O607	L'Orbe	SAINTE-GEMME	0,65	6,6	28-mai-15
032ADAPAT0369	O607	L'Orbe	SAINTE-GEMME	0,27	3,4	28-mai-15
032ADAPAT0370	O607	L'Orbe	SAINTE-GEMME	0,78	12,83	28-mai-15
032ADAPAT0341	O607	L'Orbe	SAINTE-GEMME	1,47	6,75	28-mai-15
032ADAPAT0290	O609	L'Arrats du confluent du Campunau au confluent de la Garonne	PEYRECAVE	1,28	1,28	21-mai-15

**42 diagnostics ont été réalisés sur le bassin versant de la Gimone concernant 17 gestionnaires.**

N° ZH	Zone hydro	Zone hydro	Commune	ZH_SURFACE	Surface_BV	Date_diag
032ADAPGI0175	O271	La Gimone du confluent de la Lère au confluent de la Lauze	SAINT-ELIX	0,29	0,88	08-mai-15
032ADAPGI0174	O271	La Gimone du confluent de la Lère au confluent de la Lauze	SAINT-ELIX	0,8	4,72	08-juin-15
032ADAPGI0176	O271	La Gimone du confluent de la Lère au confluent de la Lauze	SARAMON	1,11	2	08-juin-15
032ADAPGI0209	O272	La Lauze	MONTIES	1,97	17,9	04-mars-15
032ADAPGI0212	O272	La Lauze	MONTIES	0,71	5,2	04-mars-15
032ADAPGI0213	O272	La Lauze	MONTIES	0,73	3	04-mars-15
032ADAPGI0214	O272	La Lauze	MONTIES	0,73	7,7	04-mars-15
032ADAPGI0208	O272	La Lauze	MONTIES	1,35	5,3	04-mars-15
032ADAPGI0210	O272	La Lauze	MONTIES	0,95	11,2	04-mars-15
032ADAPGI0216	O272	La Lauze	MONTIES	1,59	4	04-mars-15
032ADAPGI0207	O272	La Lauze	MONTIES	0,52	1,7	04-mars-15
032ADAPGI0393	O274	La Gimone du confluent de la Borde Neuve au confluent de la Marcaoue	JUILLES	4,96	6,84	17-févr-15
032ADAPGI0318	O274	La Gimone du confluent de la Borde Neuve au confluent de la Marcaoue	SAINTE-MARIE	1,93	10,42	04-mai-15
032ADAPGI0622	O274	La Gimone du confluent de la Borde Neuve au confluent de la Marcaoue	SAINTE-MARIE	0,36	4,55	04-mai-15
032ADAPGI0319	O274	La Gimone du confluent de la Borde Neuve au confluent de la Marcaoue	SAINTE-MARIE	3,4	20	04-mai-15

032ADAPGI0625	O274	La Gimone du confluent de la Borde Neuve au confluent de la Marcaoue	TOUGET	0,97	2,3	27-mai-15
032ADAPGI0624	O275	La Marcaoue de sa source au confluent du Bezian	MONGAUSY	0,67	7,3	21-mai-15
032ADAPGI0619	O275	La Marcaoue de sa source au confluent du Bezian	SAINT-MARTIN-GIMOIS	2,94	3,3	21-mai-15
032ADAPGI0411	O275	La Marcaoue de sa source au confluent du Bezian	SAINT-SOULAN	1,9	20,1	21-mai-15
032ADAPGI0628	O275	La Marcaoue de sa source au confluent du Bezian	SAINT-SOULAN	0,63	5,5	21-mai-15
032ADAPGI0627	O275	La Marcaoue de sa source au confluent du Bezian	SAINT-SOULAN	3,51	18,3	21-mai-15
032ADAPGI0416	O276	La Marcaoue du confluent du Bezian (inclus) au confluent de la Gimone	GIMONT	0,23	4,97	26-mai-15
032ADAPGI0190	O276	La Marcaoue du confluent du Bezian (inclus) au confluent de la Gimone	TOUGET	1,39	9,04	27-mai-15
032ADAPGI0195	O280	La Gimone du confluent de la Marcaoue au confluent du Sarrampion	MAUBEC	2,24	3,41	23-févr-15
032ADAPGI0614	O280	La Gimone du confluent de la Marcaoue au confluent du Sarrampion	MAUBEC	1,37	4,03	08-déc-14
032ADAPGI0620	O280	La Gimone du confluent de la Marcaoue au confluent du Sarrampion	SARRANT	0,35	2,04	19-mai-15
032ADAPGI0360	O280	La Gimone du confluent de la Marcaoue au confluent du Sarrampion	SOLOMIAC	0,84	0	15-janv-15
032ADAPGI0133	O280	La Gimone du confluent de la Marcaoue au confluent du Sarrampion	TOUGET	0,59	3	18-mai-15
032ADAPGI0132	O280	La Gimone du confluent de la Marcaoue au confluent du Sarrampion	TOUGET	0,35	2,08	18-mai-15
032ADAPGI0617	O283	Le Sarrampion du confluent du Pest au confluent de la Gimone	MAUBEC	1,95	0	15-janv-15
032ADAPGI0199	O283	Le Sarrampion du confluent du Pest au confluent de la Gimone	MAUBEC	1,24	0	15-janv-15
032ADAPGI0197	O283	Le Sarrampion du confluent du Pest au confluent de la Gimone	MAUBEC	2,29	5,97	15-janv-15

032ADAPGI0616	O283	Le Sarrampion du confluent du Pest au confluent de la Gimone	MAUBEC	0,32	0	15-janv-15
032ADAPGI0615	O283	Le Sarrampion du confluent du Pest au confluent de la Gimone	MAUBEC	0,99	0,99	11-déc-14
032ADAPGI0417	O283	Le Sarrampion du confluent du Pest au confluent de la Gimone	MAUBEC	0,68	4,89	11-déc-14
032ADAPGI0289	O283	Le Sarrampion du confluent du Pest au confluent de la Gimone	MAUBEC	1,36	3,25	11-déc-14
032ADAPGI0288	O283	Le Sarrampion du confluent du Pest au confluent de la Gimone	MAUBEC	1,46	11,12	11-déc-14
032ADAPGI0296	O283	Le Sarrampion du confluent du Pest au confluent de la Gimone	SARRANT	2,52	12,38	19-mai-15
032ADAPGI0618	O284	La Gimone du confluent du Sarrampion au confluent du Maravat	AVENSAC	11,47	74,75	16-févr-15
032ADAPGI0354	O284	La Gimone du confluent du Sarrampion au confluent du Maravat	MAUBEC	0,88	9,42	11-déc-14
032ADAPGI0203	O284	La Gimone du confluent du Sarrampion au confluent du Maravat	MAUBEC	1	11,6	08-déc-14
032ADAPGI0358	O284	La Gimone du confluent du Sarrampion au confluent du Maravat	SOLOMIAC	0,83	7,4	08-déc-14

## Mission 2.2 : Elaboration des Plans de gestion

Un plan de gestion est proposé aux gestionnaires suite au diagnostic ; il porte notamment sur la gestion agro-pastorale et hydraulique des parcelles, et permet d'orienter le choix des mesures agri-environnementales.

Tous les diagnostics donnent lieu à un plan de gestion spécifique. Les gestionnaires qui adhèrent au réseau s'engagent à prendre en compte les préconisations qui leur sont apportées. 59 % des surfaces font l'objet d'une gestion adaptée et le plan de gestion propose de poursuivre à l'identique. 35% des surfaces nécessitent un changement de pratiques explicité dans le plan de gestion ; 5 % nécessitent une restauration (ouverture et/ou petit hydraulique).

Les MAEc sont un outil efficace pour accompagner les changements de pratique. En 2015, 65 agriculteurs ont engagés 399 ha de prairies inondables : 50 agris pour 266 ha sur la Gimone et 15 agris pour 133 ha sur l'Arrats. 65% des surfaces gérées sous conseil CAT sont donc par ailleurs engagées en MAEc pour 5 ans. La majorité des contrats souscrits mettent en œuvre une gestion par fauche tardive au 15 juin sans fertilisation. Ce contrat a incité de nombreux gestionnaires à extensifier encore plus leurs pratiques.

### ↳ Conseils donnés dans les plans de gestion

Dans l'ordre décroissant de la fréquence de conseil :

LIBELLE_INTERVENTION
Pas de retournement de la prairie
Pas de traitement phytosanitaire sauf éventuellement au niveau des clôtures ou très localisé, mais interdiction totale à moins de 5 mètres des cours d'eau.
Remise en état et nettoyage des surfaces prairiales après inondation, au plus tard 2 mois après chaque crue
Pas de drainage souterrain
Absence de fertilisation.
Gestion par pâturage ou par fauche.
Sur-semis, hersage ou cover-crop si besoin de remettre en état suite aux inondations
Absence de fauche, de pâturage et de broyage du 1er janvier au 1er juin
Absence de fauche, de pâturage et de broyage du 1er janvier au 15 juin
Re-ensemencement d'une prairie avec un mélange de graminées adapté à l'hydromorphie et pérenne
Conserver les éléments fixes : haies, mares, ripisylve, gros arbres,...
Elimination mécanique des refus de pâturage si nécessaire, 1 fois par an : gyrobroyage d'entretien d'octobre à mars, hors période d'engorgement
Pas de dépôt de toute sorte (sable, gravats, bois, déchets, fumière...)

Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation azotée totale (minérale et organique hors apports par pâturage) à 30 unités/ha/an.
Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1,4 UGB/ha, sur chacune des parcelles engagées
Débroussaillage
Ne pas modifier la topographie de la parcelle
Pas de traitement phytosanitaire des vieux arbres
Pas de boisement
Fertilisation minérale déconseillée afin de maintenir la diversité végétale. Sinon, limitée à 60/60/60 (N/P/K), à plus de 5 mètres du bord de la rivière et des fossés. Périodes optimales: automne et fin d'hiver..
Pas de nouveau fossé ou de nouvelle rigole
Pas d'écobuage. Brûlage localisé des ronciers autorisé en période humide.
Pas d'utilisation de boues d'épuration
Renouvellement des prairies temporaires déconseillé. Sinon ne pas labourer et réensemencer d'un mélange prairial adapté à l'hydromorphie du sol et pérenne
Création de mare, de barade
Curage des fossés possible selon diagnostic.
Enlever les obstacles à l'écoulement dans les fossés
Entretien des haies en largeur au plus une fois tous les 2 ans
Fauche du 1er juin au 31 octobre après re-essuyage de la parcelle et hors période d'engorgement.
Gestion du réseau hydraulique existant
Laisser la ripisylve s'élargir
Pression de pâturage annuelle avec un chargement de 0,4 à 1 UGB /ha. Eviter le sous et le sur pâturage et la période hivernale de janvier à mars.
Rappel réglementaire : respect des ZNT (Zones de Non Traitement). Pas de traitement chimique à moins de 5 mètres des cours d'eau, mares, étangs, fossés.



## Mission 2.3 : Visites de conseil

Durant cette phase d'animation, 3 visites de conseil ont été effectuées auprès de gestionnaires de la Gimone. Deux d'entre eux ont sollicité la CATZH pour expertiser le caractère humide d'une prairie suite à l'achat de la parcelle. De manière générale, la CATZH est sollicitée régulièrement pour des questions d'ordre réglementaire sur les zones humides et les cours d'eau. Cette tendance montre que les usagers sont mieux informés de l'existence de la réglementation sur l'Eau et font la démarche de se renseigner avant d'entreprendre des travaux.

Commune	Date	Conseiller	Motif de la visite
SIMORRE	02/12/2014	E. PORTE	Expertise ZH suite à l'achat de la prairie
TIRENT-PONTÉJAC	15/04/2014	Y BARBASTE	Suivi des engagements MAEt, formation plan de fumure
MAUBEC	14/11/2014	C. LEMOUZY	Expertise ZH suite à l'achat de la prairie

## Mission 2.4 : Visites d'évaluation

Les visites d'évaluation effectuées pendant cette programmation ont permis :

- de suivre l'évolution de l'état de conservation des prairies et des pratiques de gestion,
- de faire le point avec les gestionnaires sur la situation de l'exploitation ainsi que le devenir des prairies, en actualisant si besoin la fiche d'enquête du gestionnaire,
- de faire le point sur les précédents engagements et les éventuelles difficultés liées à la mise en œuvre de la MAEt 2012-13,
- de relever les besoins individuels en matière d'accompagnement, notamment recherche de débouché pour le foin, appui à la restauration des fossés, départ à la retraite...

**17 visites d'évaluation** ont été réalisées en 2015. Elles concernent 17 gestionnaires de la Gimone. Le conseil technique n'ayant commencé que depuis 2014 sur l'Arrats, aucune prairie n'a encore fait l'objet de visite d'évaluation.

Commune	Date Visite	Conseiller
TOUGET	04/05/2015	TCN
TOUGET	27/05/2015	TCN
MAURENS	19/05/2015	GS
GIMONT	19/05/2015	GS
SARAMON	20/05/2015	GS
MAUVEZIN	28/05/2015	GS
JUILLES	21/05/2015	GS
GIMONT	18/05/2015	GS
TIRENT PONTEJAC	18/05/2015	GS
GIMONT	03/06/2015	GS
THOUX	22/05/2015	GS
SARAMON	29/05/2015	GS
MAUVEZIN	18/05/2015	GS
GIMONT	26/05/2015	TCN

SARAMON	01/06/2015	GS
TIRENT PONTEJAC	09/06/2015	GS
ESCORNEBOEUF	27/05/2015	GS

Ces gestionnaires avaient engagés des prairies avec l'ancienne MAEt 2012-13. Tous ont réengagés les prairies qui l'avaient été précédemment avec les nouveaux contrats MAEc 2015 sauf un éleveur équin pour qui le nouveau cahier des charges n'était plus adapté. Certains gestionnaires ont engagés de nouvelles prairies.

Les contrats choisis sont d'un niveau équivalent en terme de gestion extensive voir supérieur pour 5 exploitants qui ont opté pour le contrat avec « retard de fauche au 15 juin sans fertilisation ». C'est le contrat qui a été le plus souscrit sur le territoire de la Gimone en 2015. Cette MAEc a donc incité les agriculteurs à adapter leur pratiques de manière significative.

5 gestionnaires avaient participé à l'enquête sur les besoins de restauration hydraulique. 3 d'entre-deux ont souscrit un contrat d'entretien des fossés.

L'ensemble des prairies sont dans un bon état de conservation.

Tous les gestionnaires prévoient de maintenir les prairies pour les 5 prochaines années dans le cadre des contrats MAEc.

Les prévisions à 10 ans sont :

- au maintien pour 1/3 des gestionnaires dans le cadre d'une poursuite d'activité.
- à la baisse pour 1/3 des gestionnaires dans la perspective d'un départ à la retraite.
- encore indéterminé pour 1/3 des gestionnaires qui vont partir à la retraite dans 5 à 10 ans et cherchent un repreneur. Le devenir des prairies dépendra alors de l'orientation voulue par le repreneur.

## Mission 2.5: Assistance technique aux interventions spécialisées

Certains travaux de restauration hydraulique ou de débroussaillage lourd sont à envisager pour réhabiliter les fonctions ou l'usage des prairies.

Cette mission d'assistance technique consiste à assister le gestionnaire dans le choix des travaux à réaliser.

Selon les dossiers : Visite préalable, recherche de solutions techniques spécifiques, rédaction cahier des charges spécifique, réunion de calage avec entrepreneur et/ou police de l'eau, suivi de chantier, visite de réception des travaux. Selon la nature des interventions, ce peut être une expertise préalable, un cahier des charges spécifique définissant les travaux et leur conditions de réalisation, des visites pendant et à réception des travaux, et la rencontre éventuelle des entrepreneurs.

### ➤ Accompagnements individuels :

Dans cette période, 3 dossiers individuels ont été accompagnés :

- **A St-Sauvy** : un gestionnaire souhaite curer un fossé. La caractérisation du fossé au regard de la loi sur l'eau a été effectuée. Un cahier des charges synthétique pour les travaux à réaliser a été envoyé au gestionnaire.
- **A Touget** :  
Un particulier possède deux prairies de pâturage qui sont sans gestion depuis plus de deux ans. Ces prairies ont un intérêt patrimonial fort, la Jacinthe de Rome est présente sur ces parcelles. Elles sont maintenant en mauvais état (mauvais nivellement des zones fortement pâturées) et en cours d'enfrichement. Elles nécessitent un nivellement afin de transformer leur usage en prairie de fauche. Un potentiel gestionnaire a été recherché et trouvé. Des recherches sur le contrat à réaliser entre le gestionnaire et le propriétaire ont été faites (bail rural à clauses environnementales). Une observation plus fine de la répartition de la Jacinthe et de sa profondeur d'implantation a été effectuée en avril 2015 avec le recours du CBNMP afin d'orienter au mieux les travaux du sol. Enfin plusieurs rendez-vous ont été pris avec le futur gestionnaire, le technicien de rivière, le propriétaire et le potentiel entrepreneur afin d'affiner au mieux le cahier des charges des travaux (*cf. annexe*).
- **A Maubec** :  
Suite à l'achat et au drainage d'une parcelle humide, l'acquéreur ne connaissant pas le statut de cette parcelle, s'est vu dans l'obligation de compenser cette destruction. Nous l'avons accompagné dans les démarches liées à cette compensation (rédaction du dossier, choix de la parcelle de compensation,...).

### ➤ Accompagnement collectif :

Suite au réaménagement parcellaire lié aux travaux de déviation de la commune de Gimont, **la commune de Juilles** souhaite acheter une parcelle de prairie inondable le long de la Gimone. Pour acheter cette parcelle, la commune doit présenter un projet à la commission foncière liée à la déviation. Le maire de Juilles a alors contacté Arbre&Paysage 32 auquel nous nous sommes associés pour proposer un projet d'aménagement respectueux du milieu (*cf. annexe*).

## **Mission 2.6 : Appui aux Demandes de financement**

Il n'y a qu'un dossier qui a bénéficié d'une aide à la demande de financement dans cette tranche de programmation, car le montage des dossiers agri-environnementaux a élargé sur un autre financement (ministère de l'agriculture), et la restauration des prairies est difficilement subventionnable selon les modalités de la mesure 216.

Le dossier accompagné est celui d'une gestionnaire de Touget, en lien avec l'assistance technique aux interventions spécialisées mais il n'a pas encore abouti.

➤ **Pour mémoire :**

**60 exploitations se sont engagées en MAEC sur 399,70 hectares de zones inondables, 11577 m de haies, 4111 m de fossés et 16 mares en juin 2015 sur ce territoire, en continuité avec le conseil technique prodigué.**

## Bilan des missions 2014-2015 de conseil technique « Gimone – Arrats »

Conseil technique				
	Nb objectif		Nb réalisé juin 2015	
Diagnostics	160 ha	80 j	224 ha	119,81 j
Plans de gestion	160 ha	20 j	224 ha	35,75 j
Visites de conseil	10 visites	6 j	3	4,56 j
Visites de suivi	20 visites	12,5 j	17	13,44 j
Assistance technique aux interventions spécialisées restauration et amgt foncier	5 dossiers	10 j	4 dossiers	6,81 j
Appui aux demandes de financements	20 dossiers	20 j	1 dossier	0,63 j
<b>Total Conseil technique</b>	<b>148.5 jours</b>		<b>181 jours</b>	

Le temps alloué au conseil technique a été plus important que prévu, le nombre de dossiers, de prairies et de gestionnaires accompagnés plus important ; un agent supplémentaire est venu appuyer l'équipe pour le conseil technique au printemps 2015.

Il n'y a qu'un dossier qui a bénéficié d'une aide à la demande de financement dans cette tranche de programmation, car le montage des dossiers agri-environnementaux a émarginé sur un autre financement (ministère de l'agriculture), et la restauration des prairies est difficilement subventionables selon les modalités de la mesure 216.

# Bilan global des missions d'assistance technique à la gestion de la vallée de la Gimone, de l'Arrats et de leurs affluents décembre 2013 – juin 2015

## BILAN CHIFFRE

	Objectif		Réalisé juin 2015	
Nombre d'adhérents réseau	Pas d'objectif de fixé		81 adhérents	
Nombre de gestionnaires conseillés	102 gestionnaires		115 gestionnaires	
Surface de prairies diagnostiquées supplémentaires	160 ha		224 ha	
<b>Animation territoriale</b>				
	Nb jours prévus		Nb jours réalisés juin 2015	
Coordination et médiation avec et entre les partenaires	44		33.50	
Animation foncière, négociation et médiation auprès des gestionnaires éventuels maîtres d'ouvrage	42		20.75	
Promotion du programme, communication, autour des prairies inondables et animation du réseau des gestionnaires	21		30	
Suivi évaluation	33		26.40	
Porter à connaissance	24		28.25	
Inventaire des prairies inondables de l'Arrats	30		52,50	
<b>Total Animation</b>	<b>194 jours</b>		<b>191.40 jours</b>	
<b>Conseil technique</b>				
	Nb objectif		Nb réalisé juin 2015	
Diagnostics	160 ha	80 j	224 ha	119,81 j
Plans de gestion	160 ha	20 j	224 ha	35,75 j
Visites de conseil	10 visites	6 j	3	4,56 j
Visites de suivi	20 visites	12,5 j	17	13,44 j
Assistance technique aux interventions spécialisées restauration et amgt foncier	5 dossiers	10 j	4 dossiers	6,81 j
Appui aux demandes de financements	20 dossiers	20 j	1 dossier	0,63 j
<b>Total Conseil technique</b>	<b>148.5 jours</b>		<b>181 jours</b>	
<b>TOTAL PROGRAMME GLOBAL</b>	<b>342.5 jours</b>		<b>372.4 jours</b>	

## **Analyse :**

Les objectifs de réalisation sont atteints, voire légèrement dépassés. La répartition du temps passé entre les différentes missions diffère du prévisionnel, mais s'équilibre. On peut noter :

- Le temps alloué à l'inventaire des prairies inondables a été plus important que prévu, mais il était difficile d'estimer à l'avance le nombre de prairies inondables encore présentes à expertiser.
- Le temps alloué au conseil technique a été plus important que prévu, le nombre de dossiers, de prairies et de gestionnaires accompagnés plus important ; un agent supplémentaire est venu appuyer l'équipe pour le conseil technique au printemps 2015.
- Par contre, le temps enregistré consacré à l'animation foncière est plus faible que prévu ; cela traduit la difficulté, lorsque l'on conseille quelqu'un, de séparer le conseil technique individuel de l'animation foncière.
- Il n'y a qu'un dossier qui a bénéficié d'une aide à la demande de financement dans cette tranche de programmation, car le montage des dossiers agri-environnementaux a émergé sur un autre financement (Ministère de l'agriculture), et la restauration des prairies est difficilement subventionnable selon les modalités de la mesure 216.



## PERSPECTIVES

### Points forts à poursuivre

- Poursuivre et renforcer le **partenariat étroit mis en œuvre avec les syndicats de rivière**.
- **Poursuivre une démarche agro-foncière originale**, basée sur une approche locale et partagée, mobilisant des outils diversifiés, progressive sur le territoire, qui permet de trouver des solutions durables pour assurer la pérennité des prairies inondables
- **Poursuivre la contractualisation MAEc**, outil qui permet de faciliter la résolution des menaces de retournement ou de boisement et d'amener les gestionnaires à des pratiques plus extensives. Prévisionnel pour 2016 : 40 nouveaux contrats portant sur 425 ha de prairies (dont 25 contrats sur le territoire Gimone et 15 sur l'Arrats).
- **Poursuivre les accompagnements agro-fonciers** pour assurer la pérennité des prairies inondables :
  - o A l'échelle des dossiers individuels (dossiers en cours, nouveaux dossiers ; en particulier, trouver des solutions pour les propriétaires non exploitants)
  - o A l'échelle des opérations « collectives » : dossier réaménagement foncier de « GIMONT », travail avec le conseil général dans le cadre des ENS, travail sur le développement d'une filière locale de production de foin (stage),...
- **Poursuivre la promotion des prairies inondables** : diffusion du bulletin d'information, de la fiche technique, organisation du Concours des Prairies 2016 sur le territoire de la Gimone.

### Actions à initier ou à développer

- **Participation à la mise en œuvre du PAT Gimone** pour la protection du captage de Beaumont : animation du volet prairies inondables et travail sur la problématique lutte contre l'érosion à l'échelle de sous bassin-versant.
- **Effectuer une veille foncière plus active** grâce à l'outil « Vigifoncier » mis à disposition par la SAFER dans le cadre de notre convention.
- **Etendre le conseil technique** aux prairies qui n'ont pas encore été intégrées dans le réseau CATZH : en particulier sur l'Arrats, affluents de la Gimone...
- Animer le réseau de gestionnaires, afin qu'ils poursuivent leur effort de maintien en bon état des prairies : proposer **une formation sur la gestion des prairies naturelles** dans la prochaine programmation.
- Assurer le porter à connaissance auprès des partenaires du territoire : **un comité de pilotage est prévu fin 2015** pour partager les réalisations et favoriser l'implication des acteurs (retour sur campagne MAEc 2015, premiers résultats de l'enquête sur la « filière foin », etc).
- **Envisager la création de nouvelles zones naturelles d'expansion des crues**. Favoriser l'émergence des projets et accompagner les collectivités : appui technique (aménagement, suivi) et foncier (conventionnement avec gestionnaires). Accompagnement du syndicat de l'Arrats 82 dans le cadre l'acquisition d'une prairie à Peyrecave avec objectif de restauration du champ d'expansion des crues.